

APPEL A PROJETS OUVERT 2026

Disciplines concernées : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, DROIT, SCIENCES MÉDICALES, SCIENCES ÉCONOMIQUES...

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) vise à produire et à améliorer la connaissance dans le champ de la protection de l'enfance. Son périmètre d'observation a été rappelé par la loi du 7 février 2022 et comprend les phénomènes de maltraitance et/ou de mise en danger envers les mineurs, les effets des mesures de protection et d'éducation mises en œuvre ainsi que la connaissance des questions d'adoptions et d'accès aux origines personnelles.

Le Conseil scientifique de l'ONPE et le Conseil d'administration du GIP France Enfance Protégée dont l'ONPE fait partie conviennent chaque année de proposer un appel à projets ouvert à des équipes de recherche de toutes les disciplines concernées par ces phénomènes.

La diversité des travaux de recherche dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance en danger conduit le conseil scientifique de l'ONPE et le conseil d'administration de France Enfance Protégée à renouveler pour l'année 2026 un **appel à projets ouvert**. Celui-ci est complété par un appel à projets thématique (dont le texte peut être téléchargé sur le [site internet de l'ONPE](#)).

L'objectif du présent appel à projets est de produire des connaissances scientifiques inédites permettant d'éclairer les besoins fondamentaux des enfants concernés, leurs parcours, ou encore l'intervention des acteurs de la protection de l'enfance, de l'adoption ou de l'accès aux origines personnelles.

Les projets de recherche déposés devront porter sur le système de protection de l'enfance français, une analyse comparative avec d'autres pays pouvant être proposée.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Les projets de recherche déposés doivent être solidement argumentés et détaillés.

Le Conseil scientifique sera particulièrement attentif à la qualité scientifique du projet, à la rigueur de sa méthodologie et à la composition de l'équipe de recherche.

➤ La qualité de la recherche

Le Conseil scientifique appréciera les éléments suivants :

- La pertinence et le caractère novateur du projet par rapport aux travaux universitaires existants sur la question ;
- L'approche pluridisciplinaire ;
- La qualité de la problématique et des hypothèses de recherche ;
- La production de nouvelles connaissances scientifiques/théoriques ;
- Les applications pratiques envisagées : des recommandations, des référentiels, des outils, des formations permettant d'améliorer les pratiques professionnelles pourront être proposés. La recherche pourra également porter sur l'analyse d'un dispositif ou d'un programme, en analysant ses effets et les conditions de son déploiement à l'échelle nationale.

➤ La rigueur de la méthode, du cadre éthique et de l'accès aux données

La méthode et les modalités d'accès au terrain, le recueil des données empiriques et le dispositif éthique et déontologique feront l'objet d'une attention particulière. Le conseil scientifique sera vigilant à :

- La qualité de la méthode proposée et sa cohérence par rapport aux objectifs de la recherche ;
- La faisabilité de la recherche dans un délai de 18 mois ;
- L'anticipation des modalités d'accès aux terrains. Il s'agit de préciser les liens déjà établis avec des professionnels, des institutions, des services ou des associations susceptibles de permettre le recueil des données. Les accords de principe formalisés par les services concernés sont fortement recommandés ;
- La présentation d'un cadre éthique et déontologique. Les dispositions prévues devront être respectueuses des personnes impliquées et/ou rencontrées dans le cadre de la recherche et du RGPD (obtention du consentement éclairé, passage en comité d'éthique, en comité de protection des personnes, respect de l'anonymat dans tout le déroulé de l'étude, etc.). Une attention particulière sera portée aux conditions de recueil de la parole des enfants : le protocole envisagé devra être précisé dès la réponse à l'appel ;

➤ La composition de l'équipe et la structure porteuse du projet

Le conseil scientifique sera particulièrement attentif à ce que :

- Le responsable scientifique du projet soit un chercheur expert, spécialiste du champ, et impérativement rattaché à un laboratoire universitaire ;
- L'équipe soit composée *a minima* de deux personnes ;
- La composition de l'équipe favorise des regards pluridisciplinaires et interprofessionnels ;

- L’engagement dans la recherche de chaque membre de l’équipe soit précisé (temps de travail, les tâches effectuées etc.) ;
- La structure porteuse du projet soit présentée.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Durée

La durée de la recherche est de 18 mois maximum.

Budget

Dans le projet déposé, le budget devra être détaillé et les financements complémentaires devront être précisés selon qu’ils aient été sollicités ou obtenus. A titre indicatif, les projets sont soutenus en moyenne à hauteur de 15 000 à 35 000 euros sans dépasser 50 000 euros.

Convention ONPE

Nous vous invitons également à prendre connaissance du « Modèle de convention » qui sera conclu avec l’Observatoire.

Les conventions établies pour le financement de ces recherches correspondent à un modèle type dont les termes ne pourront être modifiés. Les équipes sont invitées à se rapprocher des autorités signataires, juridiques et comptables, lors de l’élaboration du projet. Le modèle de convention, selon que la TVA soit applicable ou pas, est unique (il peut être téléchargé sur le [site de l’ONPE](#)) et aucun terme ne peut être modifié.

Livrables prévus dans le cadre de la convention de recherche :

- Un rapport intermédiaire à mi-étape de la recherche
- Un rapport final
- Une note de synthèse
- Un résumé en français et en anglais

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les dossiers seront constitués des éléments suivants :

- Un dossier administratif et financier (à télécharger sur le [site de l’ONPE](#)). Les répondants veilleront à bien mettre en évidence la structure qui porte la recherche.
- Un texte du projet présentant la recherche en explicitant en quoi celle-ci répond aux attendus présentés ci-dessus. Ce document ne devra pas dépasser 10 pages (hors annexes). Police : Times New Roman taille 12 pour le corps du texte et 10 pour la bibliographie. Interligne : simple ou 1,5 ligne ;
- Le résumé du projet de recherche (une page, 1 800 signes).

Les dossiers complets devront être adressés, au plus tard le **vendredi 3 avril 2026 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :**

Direction de l'ONPE, 4-10 rue Mozart, 92110 Clichy

Une copie de l'ensemble des pièces devra **également être envoyée par email** à l'adresse suivante :

onpe.direction@france-enfance-protegee.fr

Des éléments d'informations complémentaires, notamment un modèle de convention-type, pourront être obtenus au **06 31 24 00 81** ou/et **sur le site de l'ONPE**.

Par ailleurs, les équipes de recherche qui souhaiteraient avoir des informations complémentaires et notamment sur les questions financières peuvent contacter par mail : **onpe.conseilscientifique@france-enfance-protegee.fr**

MODE DE SÉLECTION

Chaque projet sera analysé par deux experts désignés par le Conseil scientifique de l'ONPE. Ce dernier pourra auditionner les équipes présélectionnées. Dans ce cas, les auditions auront lieu le **23 juin 2026**.

Un ou plusieurs projets pourront être retenus par le Conseil scientifique de l'ONPE.

Après avis de ce dernier, le Conseil d'administration du GIP France Enfance Protégée décidera de l'opportunité du financement.

La décision sera transmise aux équipes courant **juillet 2026**.